

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseau tbc - Budget prévisionnel 2011**  
 **Approbation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié l'exploitation du réseau communautaire de transports en commun, y compris le service de transport spécialisé destiné aux personnes à mobilité réduite, à un nouveau délégataire dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Cette mission comprend l'exploitation du réseau tbc, constitué notamment :

- des lignes de tramway,
- des lignes d'autobus,
- du service de transport des personnes à mobilité réduite,
- de services de transport à la demande
- de la gestion des parcs relais
- de l'exploitation d'un service de prêt de vélos.

Ce contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un premier avenant en date du 14 avril 2010 pour notamment prendre en compte le décalage d'exploitation de 4 mois en 2009 ainsi que la mise en œuvre du nouveau réseau Tbc en février 2010. Un deuxième avenant est soumis au Conseil de Communauté du 26 novembre 2010 et un troisième avenant en préparation doit être présenté au Conseil de Communauté de décembre 2010

## **I - MECANISME FINANCIER DU CONTRAT**

Cette convention est une délégation de service public assise sur :

- une offre de référence de transport et un niveau de qualité du service,
- des objectifs de fréquentation,
- une prise de risque du délégataire (caractère forfaitaire de la contribution, engagement sur les recettes et la fréquentation, mécanisme de pénalités ou intéressement...),
- une contribution forfaitaire annuelle versée par la Communauté urbaine au délégataire.

Cette contribution forfaitaire est fixée à la signature du contrat et fait l'objet d'ajustements annuels en fonction de critères tels que notamment l'indexation des charges, la modification de l'offre de référence, selon des formules prévues au contrat.

Le délégataire s'engage à supporter toutes les charges d'exploitation (y compris celles de renouvellement, de grosses réparations et de gros entretien, sauf celles prises en charge par la Communauté) et en garantit le caractère forfaitaire à notre établissement.

Comme prévu par le contrat, la régularisation des comptes de l'exercice 2011 s'effectuera au plus tard le 31 juillet 2012 conformément aux dispositions prévues par la convention, lorsque tous les paramètres permettant d'arrêter le calcul de la contribution forfaitaire définitive seront connus.

Dans l'attente de la connaissance de l'ensemble des paramètres, le contrat prévoit le versement au délégataire, mensuellement, d'un montant égal à 1/12<sup>ème</sup> du budget prévisionnel hors Contribution Economique Territoriale. Le premier versement mensuel de la Communauté, au titre de l'année 2011 interviendra le 20 janvier 2011 au plus tard.

Seules les taxes foncières seront prises en charge et directement réglées par la Communauté, tous les autres impôts et taxes y compris le versement transport dû par tbc restent à la charge du délégataire.

La quote-part de la contribution forfaitaire égale à la Contribution Economique Territoriale (qui a remplacé la taxe professionnelle) sera réglée selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de CFE avec l'acompte de juin de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de l'année n-1,
- versement d'un acompte de CVAE avec l'acompte de juin de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de la CVAE définitive de l'année n-1,
- versement d'un acompte de CVAE avec l'acompte de septembre de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de la CVAE définitive de l'année n-1,
- versement du solde de CFE, calculé par différence entre l'acompte déjà versé et l'avis d'imposition final, avec l'acompte de décembre de l'année n,
- régularisation des montants de CVAE et CFE en plus ou en moins, l'année n+1 lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement, les recettes encaissées par le délégataire seront reversées mensuellement à la Communauté urbaine. Elles seront reversées en deux fois, par virement :

- le dernier jour ouvré du mois, versement d'un acompte représentant 80% de la recette encaissée lors du même mois de l'exercice précédent,
- le solde, à mois échu, le 20 au plus tard de chaque mois.

## II - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PREVISIONNEL 2011

### A. LES DEPENSES

La contribution forfaitaire actualisée pour l'exercice 2011 est estimée à **163 311 433 €**  
La décomposition selon les différentes charges est la suivante :

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Charges Fixes	47 699 489	1,04839	50 007 668
Charges Variables Bus	72 337 530	1,05295	76 167 802
Charges Variables Tram	18 588 883	1,07972	20 070 789
Charges sous-traitance	12 185 383	1,03284	12 585 551
Charges PMR	3 215 613	1,04382	3 356 521
Total Charges Hors Marge	154 026 899		162 188 331
Marge et aléas	2 659 995		2 659 995
<b>Total CFE</b>	<b>156 686 893</b>		<b>164 848 326</b>

Ce montant de 164 848 326 € inclut l'estimation de Taxe Professionnelle initialement prévue au contrat, qu'il convient de déduire de la Contribution Forfaitaire d'Exploitation.

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Total CFE	156 686 893	-	164 848 326
Taxe Professionnelle	-4 375 936	1,04839	-4 587 687
<b>Total CFE</b>	<b>152 310 957</b>	-	<b>160 260 639</b>

Le contrat prévoit également certains ajustements de la contribution forfaitaire en fonction d'estimations de remboursements d'aides RTT et de TIPP ainsi qu'en fonction de modifications de l'offre.

L'inscription budgétaire 2011 prévoit également une provision de crédits en anticipation de l'avenant n°3 en cours de négociation. Le montant correspondant sera versé en fonction du montant définitivement arrêté.

Pour l'exercice 2011, les écarts venant ajuster la contribution forfaitaire sont les suivants :

#### Aides RTT

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Aides RTT contrat	-478 328	1,04839	-501 474
Aides RTT prévues			-250 000
<b>Ecart venant ajuster la CFE</b>			<b>+ 251 474</b>

#### TIPP

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Rbt TIPP contrat	-7 094	1,05295	-7 470
Rbt TIPP prévu			-33 000
<b>Ecart venant ajuster la CFE</b>			<b>-25 530</b>

## Modifications Offre

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Modifs Offre	230 475	1,05295	242 679
<b>Ecart venant ajuster la CFE</b>			<b>+242 679</b>

## Provision Avenant n°3

	Montant actualisé
Avenant n°3	2 582 171
<b>Ecart venant ajuster la CFE</b>	<b>+ 2 582 171</b>

	<i>Montant actualisé</i>
<i>Total CFE (hors taxe professionnelle)</i>	160 260 639 €
<i>Ajustement RTT</i>	+ 251 474 €
<i>Ajustement TIPP</i>	- 25 530 €
<i>Ajustement Offre</i>	+ 242 679 €
<b>Sous- total</b>	<b>160 729 262 €</b>
<i>Provision Avenant 3</i>	+ 2 582 171
<b>Total CFE</b>	<b>163 311 433 €</b>

A ce montant de 163 311 433 € il convient d'ajouter l'estimation de Contribution Economique Territoriale (**2 737 000 €**) qui fera l'objet d'un versement au délégataire conformément aux dispositions précitées prévues au contrat.

## B. LES RECETTES

Le contrat prévoit que le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers et pour le compte de la Communauté, une recette calculée sur la base des tarifs applicables.

Le délégataire s'engage sur un reversement minimum de recettes tarifaires correspondant à l'offre de services contractuelle définie au contrat et sur la base de la grille tarifaire applicable.

Le montant total des recettes est estimé à **65 441 247 €** et se décompose de la façon suivante:

- les recettes de trafic ont été évaluées à 62 812 250 €,
- les recettes de publicité sont évaluées à 1 638 000 €,
- par ailleurs, le délégataire est autorisé à percevoir, pour le compte de la Communauté urbaine, des sommes dites « indemnités forfaitaires » ainsi que des frais de dossiers des auteurs de certaines infractions à la police des transports. Ces sommes sont évaluées à 643 748 €.

Enfin, certaines recettes sont perçues directement par notre établissement, il s'agit des recettes liées aux transports occasionnels (15 000 €), les recettes liées aux dessertes hors CUB (75 000 €) et les recettes relatives au transport des PMR (257 249 €), conformément aux conventions passées avec le Département de la Gironde.

En résumé, les dépenses prévisionnelles du réseau sont en augmentation de 3,7 % par rapport au budget prévisionnel 2010.

Parallèlement les recettes prévisionnelles progressent de 17,6 %, le déficit global prévisionnel diminuant d'environ 3,7%.

Il convient également comme chaque année de prendre en compte les mesures d'incitations tarifaires et sociales mises en oeuvre sur le réseau dont le montant est estimé à 28 000 000 € pour l'année 2011.

Les données financières de l'ensemble du budget prévisionnel 2011 sont retracées dans le tableau joint en **Annexe 1**.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation

## DECIDE

**Article1** : Le budget prévisionnel du réseau tbc est approuvé pour l'exercice 2011.

**Article2** : d'inscrire les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au budget annexe Transports pour l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-MARC GAÜZERE